



L'accompagnement médical lors d'une expertise médicale

Conseils pratiques publié le **08/08/2017**, vu **31239 fois**, Auteur : [Redac Recours](#)

Pour obtenir une meilleure indemnisation, il est important d'être accompagné de son médecin de recours lors d'une expertise médicale.

Vous avez été victime d'un évènement ayant entraîné une atteinte corporelle, vous êtes convoqué pour une **expertise médicale**.

Lorsqu'après avoir subi un **préjudice corporel**, vous passez une **expertise médicale**, il vous est fortement conseillé d'être accompagné par un médecin de recours. Si vous ne comprenez pas tout, c'est normal. On vous explique tout.

L'expertise médicale

En cas de **préjudice corporel**, les victimes doivent être examinées à l'occasion d'une **expertise médicale**. Le médecin expert est mandaté par l'assureur et devra évaluer les séquelles.

Les conclusions du rapport d'expertise serviront de base pour déterminer le montant de votre indemnité.

Pour cette [expertise médicale](#), il est fortement conseillé d'être accompagné par un **médecin de recours**, choisi par vous. Ce médecin a choisi de ne jamais accepter de mission venant de compagnies d'assurances.

Le rôle du médecin de recours

Le **médecin de recours** est un professionnel diplômé du DU de la réparation juridique du dommage corporel. Il s'engage à défendre les intérêts de la victime.

Le **médecin de recours** veillera à ce que votre dossier soit le plus complet possible, un dossier bien ordonné permettra de fournir tous les justificatifs que ne manquera pas de réclamer le médecin mandaté par la compagnie d'assurance.

Pourquoi faire appel à un médecin de recours ?

Ce **médecin de recours** est un atout important dans votre procédure d'indemnisation. A l'instar d'un avocat lors d'un procès. Sa présence est un gage que l'ensemble de vos préjudices seront pris en compte et correctement évalués.

Le respect du caractère contradictoire étant le garant du bon déroulement de l'examen.

C'est pour cette raison que le médecin de recours est indispensable. Il veille à ce que l'évaluation de vos préjudices soit correctement évaluée et qu'aucun élément n'ait été oublié.

Où trouver un médecin de recours ?

En France, il existe :

- l'Association Nationale des Médecins Conseils de Recours (ANMCR). Sur son [site officiel](#), vous trouverez une liste de tous les médecins de recours disponibles en France.
- L'Association Nationale des Médecins-conseils de Victimes d'Accident avec dommage corporel ([ANAMEVA](#)). Sur son [site officiel](#), vous trouverez aussi une liste de tous les médecins de recours disponibles en France.

Si encore une fois, vous souhaitez des précisions sur vos droits, les textes en vigueur et que vous avez besoin d'être accompagné, n'hésitez pas à contacter les experts de chez [redac-recours](#).